



Unitaire 33



Exclusif !

Fonctionnaires, découvrez votre future retraite !

SNUipp-FSU Gironde, 44 cours Aristide Briand 33000 Bordeaux
Tél : 05 56 31 26 63 Mèl : snu33@snuipp.fr
Site web : <http://33.snuipp.fr>

Déposé le 10/10/2019

Bordeaux Meriadeck

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Numéro -161 octobre 2019

Prix du numéro: 1 euro

Numéro CPPAP: 0620 S 07262 ISSN 1165-7979

Nathalie Teyssoit Directrice de la publication:

Pourquoi s'adresser et adhérer au SNUipp-FSU ?

C'est un syndicat qui défend nos droits

Nous sommes présentes dans toutes les instances paritaires départementales pour le mouvement, la carte scolaire, les permutations, les promotions, la formation... afin de vérifier l'équité et la transparence des décisions de l'administration.

C'est un syndicat qui nous conseille, nous informe

Nous souhaitons rester proches et disponibles. 9 collègues sont déchargé-es de leur classe 1 à 2 jours par semaine pour assurer une permanence mail et téléphone du lundi au vendredi, pour préparer les instances paritaires en étudiant les dossiers que les collègues nous envoient...

Le SNUipp-FSU33, c'est aussi une lettre numérique hebdomadaire avec les infos départementales et nationales, un journal départemental, un site internet...

Nous accompagnons et conseillons des dizaines d'enseignant-es convoqué-es par les IEN.

C'est un syndicat qui se veut un contre-pouvoir fort

L'an dernier, nous avons lutté sans relâche contre la loi Blanquer. C'est grâce à notre mobilisation collective et celle des parents que nous avons évité la mise en place des EPSF.

Nous avons également lutté contre les nouvelles règles du mouvement, contre la politique éducative rétrograde de JM Blanquer et ses dérives autoritaires, et notamment la mise au pas pédagogique des enseignant-es à travers les évaluations nationales. Nous vous proposons toujours des outils de contestation pour exprimer notre désaccord contre celles-ci sur notre site.

C'est un syndicat qui vous écoute et vous réunit pour réfléchir, débattre, agir...

En Gironde, ce sont des dizaines de réunions d'informations syndicales organisées dans les circonscriptions par nos délégué-es de secteur sur de multiples sujets : nouvelles règles du mouvement, loi Blanquer, réforme des retraites...

Ces réunions sont ouvertes à tous·tes les collègues.

Nos principales revendications

- ⇒ Transformer l'école et améliorer les conditions de travail des enseignant-es
- ⇒ Baisser le nombre d'élèves dans les classes (trop de classes sont à près de 30 élèves en Gironde!)
- ⇒ Améliorer les dispositifs d'aide aux élèves en difficulté (RASED), en situation de handicap ou à besoins éducatifs particuliers
- ⇒ Augmenter les salaires
- ⇒ Bénéficier d'une formation initiale progressive et de qualité, obtenir une formation continue de qualité sur le temps de classe.
- ⇒ Renforcer le collectif de travail au sein des écoles (Plus De Maîtres Que De Classes, temps de concertation)
- ⇒ Transformer la société

Le SNUipp-FSU33 est engagé dans les grands mouvements sociaux (retrait du projet de réforme des retraites), lutte contre les inégalités sociales, il revendique une autre répartition des richesses.

Le SNUipp-FSU33 est engagé dans le Réseau Education Sans Frontière (RESF) pour le droit à la scolarité pour les enfants sans papier.

Le SNUipp-FSU se bat contre toutes les formes de discriminations (égalité professionnelles entre femmes et hommes, lutte contre l'homophobie, le racisme, ...)

Adhérer au SNUipp-FSU en 2019/20 : une vraie bonne idée !

Le SNUipp-FSU ne vit que par les cotisations de ses syndiqué-es. Les cotisations nous permettent d'assurer notre fonctionnement, d'organiser des stages, de diffuser notre communication...

La cotisation syndicale donne droit à un crédit d'impôt de 66% : une cotisation à 156€ ne « coûte » après déduction d'impôt que 53€ !

Pour adhérer, complétez un bulletin d'adhésion ou RDV sur notre site pour l'adhésion en ligne.

Par **Samantha Fitte, Marc Vieceli et Guillaume Larroche**
co-secrétaires départementaux du SNUipp-FSU de Gironde

SOMMAIRE

P.2 Pourquoi s'adresser au SNUipp-FSU

P.3 Édito

P.4.5.6 Bilan

P7.8 Bulletin d'adhésion

P.8.9.10.11 Rentrée en gironde

Rendre à Christine Renon l'hommage qu'elle mérite

La disproportion entre la demande de minute de silence en hommage à Jacques Chirac et le silence assourdissant de l'Éducation nationale autour du suicide de notre collègue Christine Renon est choquante : un simple tweet, au bout de 4 jours, pour une victime de souffrance au travail. Face aux carences du ministère, le SNUipp-FSU a invité les personnels des écoles à rendre hommage à Christine Renon jeudi 3 octobre à l'occasion de ses obsèques et du CHSCT départemental spécial de Seine-Saint-Denis. Les personnels se sont rassemblés pour exiger une toute autre qualité de vie au travail, pour refuser que le travail engendre des situations de souffrance au quotidien et dénoncer les prescriptions et autres injonctions qui vident le métier enseignant de son sens, afin que ce drame ne se reproduise plus. Réduire cette souffrance à la question du statut comme l'a fait le ministre n'est pas seulement faux, c'est indécent.

Obtenir un meilleur salaire

Alors que le pouvoir d'achat des enseignant.es a baissé de 15 % depuis le gel du point d'indice en 2010, le ministre de l'Éducation Nationale, emporté par un ébourifant élan de générosité, a annoncé que les enseignant.es verront leur salaire annuel augmenter de « 300 euros en moyenne » en 2020. Cette somme correspond seulement à l'augmentation prévue par PPCR, que Blanquer lui-même avait repoussé d'un an. Selon l'échelon, le gain sera de 0 à 30 euros par mois. Dans le même temps, la hausse de la cotisation retraite entraînera une ponction de 6 à 16 euros sur les feuilles de paye. Au final, une partie des PE verront donc leur salaire baisser.

C'est 300€ par MOIS d'augmentation que nous exigeons pour tous les personnels !

Non à la casse des retraites

Le projet de réforme des retraites porte un nom : la casse du modèle social. En niant la spécificité des carrières enseignantes, ce projet va entraîner une baisse drastique des pensions des PE. C'est inacceptable.

Le SNUipp avec la FSU est à l'offensive pour défendre nos retraites !

Agir pour améliorer nos conditions de travail

Le SNUipp-FSU n'a de cesse d'agir pour exiger l'amélioration de nos conditions de travail : baisse du nombre d'élèves dans les classes, retour d'une formation continue de qualité sur le temps de classe, des moyens pour la scolarisation des élèves en situation de handicap ou à besoins éducatifs particuliers...

C'est avec vous que nous pourrons construire cette école au service de tous, respectueuse de ses personnels.



**TEMPS, AIDE,
RECONNAISSANCE
POUR LA
DIRECTION D'ÉCOLE.**

C'EST BEAUCOUP DEMANDER ?

Bilan

Des élu.es aux côtés des personnels

bilan de nos actions en faveur des écoles et des personnels

CAPD

Avec 10 sièges sur 20, les élu.es du SNUipp-FSU conservent la confiance des collègues afin de les informer de leurs droits et les défendre. Que ce soit pour les opérations de promotion, de mouvement, pour le suivi des demandes (temps partiel, majoration de barème handicap, recours administratifs...), vous êtes des centaines chaque année à nous demander de suivre votre dossier.

Nos élu.es défendent l'équité et la transparence.

Nos victoires en 2018-2019 :

- garder l'AGS comme élément central du nouveau barème mouvement, vérification du mouvement et signalement d'erreurs à l'administration pour correction.
- modification des règles de profilage des postes de classe dédoublée en REP/REP+ en privilégiant la candidature d'un.e collègue de l'école.
- accessibilité d'un poste au mouvement malgré un avis réservé en commission d'entretien
- maintien du temps partiel pour raisons médicales et enfant de moins de 12 ans.
- respect des règles de promotion et du ratio entre hommes et femmes, modification des avis pour les RDV de carrière
- respect de critères transparents et équitables pour tou.te.s : congés de formation professionnelle, départs en stage, INEAT/EXEAT...

Vos élu.es SNUipp-FSU en CAPD : Samantha FITTE, Julie FRADELIZI, Cécile HEMOUS, Bruno LAFON, Nicole LAPORTE, Guillaume LARROCHE, Vincent MAURIN, Emilie MULLIER, Jean PEYRATOUT, Kathy SOUFFRON.

CTSD

Le SNUipp-FSU est majoritairement sollicité par les écoles afin de défendre leur dossier lors des opérations de carte scolaire. Nous défendons la baisse des effectifs de classe, notamment en maternelle et pour les classes incluant des élèves en situation de handicap.

Nos victoires en 2018-2019 : des dizaines d'écoles défendues par le SNUipp-FSU ont obtenu une ouverture ou une annulation de fermeture de classe.

Vos élu.es SNUipp-FSU en CTSD : Claire BORDACHAR, Samantha FITTE, Guillaume LARROCHE, Mathilde LEMAITRE, Marc VIECELI

CHSCT

Cette instance méconnue est pourtant largement investie par nos deux élu.es. Elle traite des questions relatives à l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail. Nous menons des enquêtes et des visites d'établissement afin de mener des réflexions autour de la prévention et l'amélioration des conditions d'exercice.

Nos victoires en 2018-2019 :

- des ouvertures de classes dans des écoles avec des effectifs élevés
- un suivi d'établissements ayant signalé des difficultés : conflits hiérarchiques, climat scolaire dégradé...
- la création d'une cellule départementale de suivi des élèves à besoins éducatifs particuliers

Les agents peuvent directement solliciter le CHSCT33 (chsct33@ac-bordeaux.fr) ou remplir une fiche SST afin de signaler un problème.

Accident de travail, postes adaptés, allègement de service, conflits avec les parents ou la hiérarchie... Chaque année, des dizaines de collègues nous sollicitent afin de nous faire part de leurs difficultés et obtenir aide et conseils. Contactez-nous par courriel à snu33@snuipp.fr

Circonscription de Langon

retour sur les nombreuses mobilisations de l'année passée

1 La loi Blanquer

« L'école de la confiance ». Quel cynisme dans le choix du nom pour une loi qui remet en cause complètement les fondements de l'école de la République !

Dans le Sud Gironde, c'est l'école de Bazas qui commence à se mobiliser contre cette loi début mars puis nous organisons des réunions publiques, d'abord à Auros, puis à Castets-et-Castillon avec la présence d'élus, de parents et d'autres collègues qui viennent pour se renseigner ou échanger. Des attachés parlementaires sont présents et nous aident bien à poursuivre et à accentuer la mobilisation grâce à leurs propos montrant une méconnaissance totale de l'école.

Plus de 90 collègues se retrouvent à Bazas pour mettre en place des modalités d'action sur tout le territoire : occupation d'écoles par les parents – Toulence, Saint Pierre de Mons, Castets-et-Castillon, Bazas, Auros, Langon maternelle..., écriture de tracts et de banderoles, signatures de pétitions, nouvelles réunions publiques, manifestations...

Nous décidons aussi de rencontrer les parlementaires, Mmes Lassarade, Harribey, Cartron et Mette, avec des élus locaux et des parents. Ces rencontres sont le moyen de connaître leur vision du système scolaire -ou leur cécité - et de les confronter aux réalités de l'école telles que nous les vivons.

Le point d'orgue reste sans doute la réunion publique du 9 avril à Langon avec l'ancienne députée Mme Faure et toute l'équipe du Conseil Départemental dans laquelle, le président, Mr Gleyze, face à notre inspecteur de circonscription- courageux représentant du DASEN, nous apporte tout son soutien. Toutes ces actions ont sans doute contribué à infléchir les décisions iniques de Mr Blanquer. L'article sur les EPSF disparaît mais l'essentiel de la loi est maintenu.

2 Les évaluations nationales

Toujours dans le Sud Gironde une réflexion autour des évaluations se met en place dès le mois de septembre lors d'une réunion de secteur. Il est alors décidé de ne pas saisir les résultats des évaluations pour les écoles qui ont organisé la passation. D'autres avaient décidé de ne pas les faire passer. Dans notre circonscription, on comptabilise 55 % de non remontées alors que dans les autres secteurs on se situe plutôt entre 15 et 25%, d'après notre inspecteur. Nous regrettons d'être un peu seuls sur cette mobilisation. Les motions des conseils des maîtres arrivent sur le bureau de l'inspection à Langon et en même temps nous demandons un rendez-vous à notre IEN. Lors de cette rencontre, il nous rappelle nos devoirs.

En janvier, lors d'une réunion de secteur, nous décidons d'organiser la passation de la deuxième vague avec des adaptations et nous saisissons les résultats. Cela n'empêchera pas le Directeur académique d'écarter une collègue de la circonscription du tableau de promotion à la hors classe parce qu'elle n'avait pas fait remonter les résultats et de l'inviter à la DSDEN en présence du SNUipp-FSU. Après cet entretien, la collègue sera finalement promue à la hors classe.

Cette année, malgré des exercices supprimés, d'autres plus courts au CP, il n'y a aucun changement sur le fond. Qu'allons-nous faire ? Une réunion de secteur programmée le jeudi 26 septembre va nous permettre d'en discuter. Comme l'an passé, le SNUipp-FSU soutiendra les enseignant-e-s qui décideront de résister à cette injonction.

Le SNUipp-FSU propose aux collègues de se réapproprier l'évaluation des élèves en aménageant la passation, en choisissant les items, en adaptant le temps de passation, les consignes et les aides apportées, afin d'en faire un outil au service des élèves.

Nicole Laporte et Jérôme de Los Angeles



**REPENSER L'ÉCOLE
AVEC CELLES ET
CEUX QUI LA FONT
AU QUOTIDIEN.**

C'EST BEAUCOUP DEMANDER ?



Bilan suite

Et elles et ils ont fait le collectif

« Ensemble pour l'Éducation »

Retour sur une forme d'organisation contre la loi Blanquer

Avec sa loi pour une école de la confiance, Jean-Michel Blanquer a manifesté l'année scolaire passée sa volonté d'inscrire dans le marbre législatif les déterminants de sa politique éducative (resserrement des apprentissages sur les fondamentaux, individualisation des parcours et des apprentissages, mise sous tutelle de l'agir enseignant, territorialisation du système éducatif...). La mobilisation forte de enseignant-es et parent-es, contre des mesures conduisant à une augmentation des inégalités scolaires et du poids des déterminismes sociaux dans la réussite scolaire, ainsi qu'à la dégradation des conditions d'exercice du métier, a permis l'abandon d'un des articles les plus emblématiques visant à la création des EPLESF.

Sur la rive droite, cette mobilisation a pris une forme singulière, dont il nous faut certainement tirer expérience.

En mars dernier, à l'initiative d'enseignant-es syndiqué-es et non syndiqué-es, se tient une première réunion dans une école de Cenon qui fait le point sur l'ensemble des mesures de la loi Blanquer et de son impact tant sur le métier que sur le devenir scolaire des enfants des classes populaires. La même chose est faite sur Lormont et Floirac. L'idée émerge de constituer un collectif permettant de rassembler les personnes souhaitant se mobiliser contre cette loi. Enseignant-es bien sûr. Du premier et du second degré. Et parent-es. Avec l'objectif que chaque initiative, chaque tractage, chaque banderole posée sur une école soit aussitôt largement partagée. Le collectif « Ensemble pour l'Éducation » est né.

Pendant quelques semaines, dans un calendrier rythmé par les journées de grèves et de manifestations les samedis, le collectif a alterné la tenue d'initiatives communes (réunions publiques, journées écoles mortes, rassemblements...) avec des temps de mobilisations dans les écoles (réunions locales, tractages, petits déjeuners, rencontre avec les élèves...). Il a fédéré ou relayé l'action de quelques centaines de personnes, parent-es d'élèves et enseignant-es. Par le souci que l'élaboration du travail de conviction se fasse au plus près des écoles, il a permis que les mots de la mobilisation soient ceux de celles et ceux qui la faisaient. Travail démultiplié certes. Mais travail de beaucoup. Et par le fait que chaque initiative a été partagée, il a permis que les groupes mobilisés de chacune des écoles se sentent participer d'un même mouvement.

Ce collectif a connu de belles réussites : une première réunion publique bien suivie, des journées écoles mortes très investies, des élues qui sont venues dans les écoles soutenir les groupes mobilisés ou ont pris en charge des tirages de tracts... Mais surtout, il a été le lieu d'un investissement commun entre parent-es et enseignant-es, ce qui a permis de partager largement, dans des espaces où ne sont pas nécessairement présentes les enseignant-es, la conviction du caractère néfaste des réformes Blanquer. Et aussi d'entrevoir des modes de mobilisation alternés (grèves, journées écoles mortes, manifestation, occupations, actions symboliques...) à même de faire tenir un mouvement dans la durée.

Adrien Martinez

Stages de formation syndicale : un droit, une nécessité pour renforcer notre pouvoir d'agir !

En 2018-2019, ce sont plus de 750 collègues qui ont participé à un des stages de formation syndicale organisés par le SNUipp-FSU33, ouverts à tous et toutes, syndiqué.es ou non.

Nous y avons accueilli des acteurs de la recherche en éducation : P. Meirieu, P. Geffard, A. Ployé, G. Pasquier mais aussi des militant-es de mouvements pédagogiques (OCCE, Pédagogie Institutionnelle, ICEM, GFEN) l'auteur-éditeur A. Serres, et nos militants syndicaux autour de thèmes aussi variés que « L'école, ses enseignant.es et ses élèves valent mieux que ça ! », « Les élèves à comportement perturbateur », « évolutions de l'ASH », « l'égalité filles-garçons », les nouvelles règles du mouvement, ...

Moments d'informations, d'échanges, de réflexions, ces stages contribuent à nourrir nos pratiques et construire nos revendications.

Cette année encore, le SNUipp-FSU33 vous proposera plusieurs stages : une approche de l'ASH pour les collègues enseignant en milieu ordinaire, une journée maternelle, des

stages pour les collègues stagiaires, des stages préparatoires au mouvement, une réflexion sur les politiques éducatives.

Le programme est en cours d'élaboration, lisez notre lettre électronique pour être informé.es et vous inscrire à temps.

Rappel du cadre réglementaire :

**La formation syndicale est un droit. Tout fonctionnaire peut participer à 12 journées par an sur son temps de travail.*

**Les demandes d'autorisation d'absence sont à adresser à l'Inspecteur d'Académie, sous couvert de l'IEN, au moins un mois avant la date du stage. Il n'est pas nécessaire de fournir une convocation pour justifier la demande.*

**La demande ne peut être refusée que pour « nécessité de service ».*

Mode d'emploi et modèles de courrier pour s'inscrire sur notre site internet : 33.snuipp.fr

Bulletin d'adhésion 2019-2020

Syndiqué-e en 2018-19 Jamais syndiqué-e Ancien-ne syndiqué-e

Nom : _____ Prénom : _____ Nom de naissance : _____

Adresse personnelle: _____

Date de naissance : _____ Téléphone : _____ Adresse électronique : _____

Ecole et Poste d'affectation : _____

Fonction particulière : _____ Hors classe Classe exc étudiant-e à l' ESPE REP REP+

Retourner ce bulletin complété à SNUipp-FSU 44 cours Aristide Briand 33000 Bordeaux ou par mël à snu33@snuipp.fr

Montant des cotisations 2019-2020

Stagiaires
Contractuels : 80 €

66% de la cotisation est déductible de vos impôts.
Pour une cotisation de 153€ vous bénéficiez d'un
crédit d'impôt de 100€

Etudiants M1 35€
AESH et CUI CAE :

Cotisation	Groupe 1 Adjoint-e CPC				Groupe 2 PEMF PSY EN Adjoint-e Spécialisé				Groupe 3 Adjoint-e REP Dir 1 à 3 classes				Groupe 4 Adjoint REP+ Dir 4 classes et + Dir REP 1 à 9 classes Enseignant-e référent-e				Groupe 5 Dir spécialisé Dir REP 10 classes et + Dir REP+ 1 à 9 classes				Groupe 6 Dir REP+ 10 classes et +			
	ins-tits	PE	PE HCL	PE Cl exp	ins-tits	PE	PE HC L	PE CL exc	ins-tits	PE	PE HCL	PE CL exc	ins-tits	PE	PE HCL	PE CL exc	ins-tits	PE	PE HC L	PE CL exc	ins-tits	PE	PE HC L	PE CL exc
1				226				233				237				241				243				245
2		130		239		137		246		141		250		145		254		148		257		150		259
3		132	217	252		139	224	259		143	228	263		147	228	267		150	234	270		152	237	272
4		140	231	271		147	238	278		151	242	282		155	242	286		158	248	289		160	251	292
5		147	247	290		154	254	297		158	258	301		162	258	305		165	264	308		167	267	310
6		156	261	302		163	268	309		167	272	313		171	272	317		174	278	320		176	281	322
7		166		317		173		324		177		328		181		332		183		335		185		337
8	137	177			144	184			148	188			152	192			155	195			157	197		
9	144	189			151	196			155	200			159	204			162	207			164	209		
10	153	203			160	210			164	214			168	218			171	221			173	223		
11	168	218			175	225			179	229			183	233			186	236			188	238		

Retraité-e-s

Pension	1200	1300	1400	1500	1600	1700	1800	1900	2000	2100	2200	2300
Cotis	77€	83€	89€	95€	101€	108€	114€	120€	126€	132€	138€	144€

PEGC
 Contacter Bruno Laulan
bruno.laulan@laposte.net

Situations particulières

Mi-temps	Autre temps partiel	Dispo, congé parental	Congé de formation
3/5 de la cotisation	% quotité travaillée	75 €	80% de la cotisation

AU DOS
Modes de paiement



MODES DE PAIEMENT

Le montant de ma cotisation est de _____ € (voir tableaux au recto)

Adhérer en ligne



Connectez vous sur <http://adhérer.snuipp.fr/33>
Remplissez le formulaire en ligne. Vous pouvez payer en plusieurs fois (de 1 à 4)



Par chèques



Vous pouvez payer par chèques de 1 à 10 chèques

Je paye avec chèques à l'ordre du SNUipp-FSU33 avec mois d'encaissement au dos (ne pas dépasser le mois de juillet)

Par prélèvement automatique

Le prélèvement automatique se fait en 10 mensualités de octobre à juillet

- 1 Remplir soigneusement le mandat de prélèvement SEPA ci-dessous (la première année seulement)
- 2 Joindre obligatoirement un relevé d'identité bancaire (RIB)



Le prélèvement automatique vaut pour une tacite reconduction. Vous recevrez en tout début d'année scolaire un courrier vous précisant le montant de votre nouvelle adhésion et vous indiquant la possibilité d'annuler votre re-syndicalisation. Si vous souhaitez continuer à adhérer au SNUipp-FSu il vous suffira de ne pas répondre.

Mandat de Prélèvement SEPA CORE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat SNUIPP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUIPP-FSU.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Référence Unique Mandat (réservé au créancier) :
SNUIPPFSU 33 _____

Veuillez compléter tous les champs (*) du mandat, joindre un RIB ou RICE, puis adresser l'ensemble au créancier

Débiteur

Vos Nom Prénom(*) :

Votre Adresse

(*)

Code postal (*) : Ville (*) :

.....

Pays (*) :

.....

IBAN (*) :

BIC (*) :

Identifiant Créancier SEPA : FR 23 ZZZ 438424

Nom : SNU IPP 33

Adresse : 44 cours A. Briand Code postal : 33000

Ville : BORDEAUX Pays : FRANCE

Date (*) :

Signature (*) :

Rentrée en gironde



Au moins 20 postes vacants à la rentrée : la Gironde manque de personnels !

Lors de la CAPD de rentrée, les élu·es du personnel ont dénoncé le manque de personnels en Gironde et les postes restés vacants : 5 postes de RASED, des postes de l'enseignement spécialisé (SEGPA, IME, BD-ASH...), des postes d'adjoint·es ou de TRS en zone rurale...

Ce manque d'enseignant·es est le fait de plusieurs facteurs, dénoncés par le SNUipp-FSU :

- le manque d'attractivité du métier (conditions de travail difficiles et salaires trop faibles), la baisse du nombre de postes offert au concours
- les résultats catastrophiques des permutations nationales et le blocage des INEAT-EXEAT
- l'augmentation du nombre de démissions et des congés de longue maladie (qui en disent longs sur les conditions d'exercice)
- le refus de l'administration de faire appel à la liste complémentaire du CRPE
- une gestion à flux tendue du nombre de personnels dans les départements

Le SNUipp-FSU s'oppose à la politique départementale actuelle qui consiste à réduire nos droits par la réduction de l'accès au temps partiel et à la disponibilité.

Cette situation est inadmissible : pour les élèves qui n'ont pas d'enseignant·e nommé·e à la rentrée et pour les équipes qui doivent s'organiser dans l'urgence.

Les élu·es du SNUipp-FSU 33 à la CAPD : Samantha FITTE, Julie FRADELIZI, Cécile HEMOUS, Bruno LAFON, Nicole LAPORTE, Guillaume LARROCHE, Vincent MAURIN, Emilie MULLIER, Jean PEYRATOUT, Kathy SOUFFRON.

Réunions d'Informations Syndicales :

s'informer, participer, débattre, mettre en œuvre des actions

Le SNUipp-FSU porte l'ambition de réunir les enseignant·es, afin d'échanger sur les sujets du moment (rentrée, évaluations nationales, salaires et retraites, formation continue pendant les vacances...), les informer et débattre avec eux d'éventuelles actions.

Nos militant·es organisent ces réunions qui sont ouvertes à tou·tes. Vous pouvez retrouver toutes les informations sur les RIS sur notre site internet 33.snuipp.fr

Droit syndical en Gironde

Participer à des réunions d'information syndicale sur son temps de travail est un droit de tou·tes les salarié·es. Il se décline pour les professeur·es des écoles en

- la possibilité d'assister chaque année à 1/2 journée d'information syndicale sur temps de classe
- et la possibilité de déduire 2 autres 1/2 journées de participation à des RIS hors temps scolaire des 108h (hors APC)

Depuis plus d'un an maintenant, le SNUipp-FSU33 se bat en intersyndical pour faire valoir notre droit à déduire les temps de RIS des 108h (hors APC). En effet, des collègues se sont vus refuser la récupération sur des animations pédagogiques, ce qui a valu à certain·es des menaces de retrait de salaire. Le SNUipp-FSU 33 est intervenu à plusieurs reprises auprès du DASEN pour faire respecter ce droit. Après la dernière audience intersyndicale du 13 juin dernier, lors de la CAPD du 10 septembre le DASEN a indiqué que, sans réponse du Rectorat et du ministère sur cette question de droit syndical au 1er octobre 2019, les réunions d'information syndicales redeviendront déductibles des 108h, y compris sur les temps d'animations pédagogiques en Gironde

Rentrée en gironde (suite)

Frais de déplacement des personnels RASED : la bataille continue !

Après avoir fait remonter le problème à l'administration, rencontré l'IENA ainsi que les IEN de circonscription, le SNUipp-FSU33 a visé encore plus haut en écrivant cette fois au DASEN. Dans un courrier envoyé début juillet, le SNUipp-FSU33 proposait que la méthode de calcul des frais de déplacement soit revue, étant donné que la méthode actuelle avait montré ses limites. Ce à quoi le DASEN a répondu... en nous renvoyant vers les IEN ! C'est le serpent qui se mord la queue...

Comment ne pas voir dans cette situation une nouvelle manière d'attaquer les RASED ? En effet, après avoir gelé certains postes lors du mouvement, le DASEN répond désormais aux collègues de ne pas se déplacer au-delà des frais qui leur sont alloués ! C'est un scandale, d'autant plus quand on connaît les besoins, notamment en milieu rural.

Des collègues sont d'ores et déjà partis au Tribunal administratif concernant cette problématique. Côté syndical, nous avons relancé une grande enquête auprès des personnels RASED afin que chaque collègue concerné nous fasse remonter sa situation, chiffres à l'appui. Grâce à ces données chiffrées, nous comptons montrer à l'administration lors du prochain CTSD l'inadéquation des enveloppes de circonscription aux besoins du terrain. Et obtenir, enfin, gain de cause...

Mathilde Lemaître

SEGPA : une rentrée « sereine » ?

Le DASEN s'est montré ravi de la rentrée 2019, qu'il a qualifiée de « sereine ». Qu'en est-il réellement pour les SEGPA de Gironde ?

Premier point sensible : les effectifs. Avec les fermetures de divisions, les effectifs dépassent ici et là les recommandations ministérielles. Les classes étant pleines, certain·es élèves sont envoyé·es par la CDO dans des collèges éloignés de leur domicile, alors même que leur collège de secteur est doté d'une SEGPA. Ce qui les conduit bien évidemment à refuser l'affectation et à se retrouver scolarisé·es en milieu ordinaire... Du côté de nos collègues PLP, l'heure est aussi au questionnement : que va-t-il se passer l'année prochaine pour le dédoublement des ateliers ? La FSU33 sera présente aux différentes instances (départementales et académiques), afin de préserver les dédoublements qui permettent d'assurer le suivi et la sécurité de toutes les élèves.

Deuxième point sensible : les profils d'élèves. Après avoir affirmé depuis quelques années qu'il n'y aurait plus de « double notifications » (notamment ITEP/SEGPA), l'administration serait-elle revenue sur sa décision ? Toujours est-il qu'un nombre non négligeable d'élèves affectés en SEGPA présentent des troubles du comportement, ce qui complexifie la gestion du groupe classe.

Troisième point sensible : l'inclusion. De la 6ème inclusive aux inclusions individuelles, le champ des possibles est large, mais une question subsiste : où sont les moyens ? Quels temps de coordination avec les PLC ? Quid de la mise en barrette des emplois du temps ? Pour mettre en œuvre les injonctions administratives, les collègues ont besoin de temps et de moyens. Force est de constater qu'encore une fois, les équipes se retrouvent à devoir gérer seules les directives venues d'en haut...

Mathilde Lemaître



Chaos dans l'école inclusive

Le SNUipp-FSU 33 a mené une enquête auprès des écoles et des personnels accompagnants. Les résultats sont éloquentes, et démontrent que derrière les belles paroles sur l'école inclusive, les moyens ne suivent pas.

Des élèves sans AESH

Au sein des écoles qui ont répondu, la moitié des élèves avec une notification d'accompagnement n'avaient personne à la rentrée. Ces situations se règlent, mais interrogent sur l'organisation de la transmission des notifications et le recrutement des personnels.

Des personnels sans contrats :

Plus de 65% des personnes qui ont répondu n'avaient toujours pas de contrat à l'approche de la fin du mois (enquête menée à partir du 20 septembre). Elles n'avaient signé qu'un PV d'installation, qui devrait être suffisant pour toucher la paie de septembre, mais ajoute de l'incertitude à des conditions déjà précaires.

Des affectations et avenants mouvants...

AESH nommé-es dans des écoles sans élèves en situation de handicap, avenants modifiant les affectations avec des changements de quotité d'heure, plusieurs AESH sur un même établissement au lieu de compléter les emplois du temps... les témoignages reçus font état de situations très floues, et qui peinent à s'arranger faute d'interlocuteurs.

Des déplacements sur la journée :

Parmi les AESH qui interviennent sur plusieurs établissements (50% des réponses), la moitié doit changer en cours de journée. Les AESH qui sont dans cette situa-

tion doivent recevoir des ordres de mission ouvrant droit aux frais de déplacement.

Une administration distante

40% des personnes nous disent ne pas savoir à qui s'adresser, ou n'obtenir aucune réponses des services, qui eux même sont débordés faute de personnel suffisant.

Les PIAL, la nouvelle usine à gaz... et à pression :

Les PIAL sont censés être la réponse à la gestion des accompagnements : rationalisation des moyens, flexibilité, mobilité : tout le jargon managérial a été utilisé pour les présenter. Malheureusement, la mise en œuvre est chaotique. Les emplois du temps changent, ainsi que les notifications.

Certains PIAL n'ont toujours pas de coordonnateurs. Ceux ci travaillent d'ailleurs sans aucune décharge pour accomplir leur mission, et risquent de passer une année très difficile malgré la maigre prime qui leur est proposée.

Des personnes engagées, un métier passionnant

Dans les témoignages qui pointent les difficultés, nous lisons aussi l'engagement et l'investissement des personnes pour un travail qui a du sens, qui sert les élèves et la classe. Beaucoup font état de bonnes relations au sein des équipes, et de l'intérêt des missions. Bref un vrai métier, qui mérite plus de reconnaissance.

Le SNUipp-FSU revendique une reconnaissance du métier d' AESH avec une rémunération à la hauteur, une réelle formation et des conditions de travail décentes.

Marc Vieceli



**ÊTRE CONSIDÉRÉ-E,
ÇA COMMENCE
PAR ÊTRE
MIEUX PAYÉ-E.**

C'EST BEAUCOUP DEMANDER ?

Retraites : Tou.tes ensemble il faut y aller !!

Le gouvernement veut remettre en cause notre système de solidarité et dégrader nos futures conditions de vie, celles des générations suivantes et celles des retraité.es actuels. Cela nous oblige à organiser la résistance ! La « retraite par points » représentera, si elle se met en place, un changement fondamental de système qui deviendra essentiellement contributif (calcul des pensions sur les cotisations versées), donc individualiste, et reléguera la solidarité à un rôle marginal. Chacun pour soi ! La loi pacte (avril 2019) a ouvert la voie à une retraite par capitalisation pour les hauts revenus qui pourront souscrire à une épargne retraite favorisée par des avantages fiscaux.

Vers une retraite de misère

L'objectif est de limiter les dépenses consacrées aux retraites à 13,8% du PIB. Comme le nombre de personnes à la retraite va augmenter dans les années à venir, la part de retraite de chacune d'elles ne pourra que diminuer.

Prendre en compte toute la carrière au lieu des 25 meilleures années pour le régime général ou les 6 derniers mois pour la fonction publique accentuera cette baisse. Les temps partiels, les carrières courtes, les bas salaires seront mécaniquement pénalisés, et les femmes seront particulièrement concernées. Les droits familiaux seront rognés. Pour les enseignant·es, chez qui les indemnités/ primes sont quasi inexistantes, cela aboutira à une baisse de 30% des pensions. Nous serons parmi les plus touchés !

Le recul du départ à la retraite est organisé : en théorie la possibilité de partir à 62 ans demeure mais on instaure un âge dit d'équilibre à 64 ans avant lequel les pensions subi-

ront un abattement (décote de 10 % pour un départ à 62 ans ou 5 % pour un départ à 63.)

La notion de carrière complète disparaît, ainsi celle de « taux plein » (75%). Par un tour de passe-passe c'est l'âge d'équilibre (64 ans au démarrage) qui fournit un rendement du point à 5,5%. Les valeurs du point (achat et services) seront déterminés chaque année par le gouvernement. Autrement dit on sait ce qu'on paie en cotisant mais pas ce qu'on gagnera à la retraite !

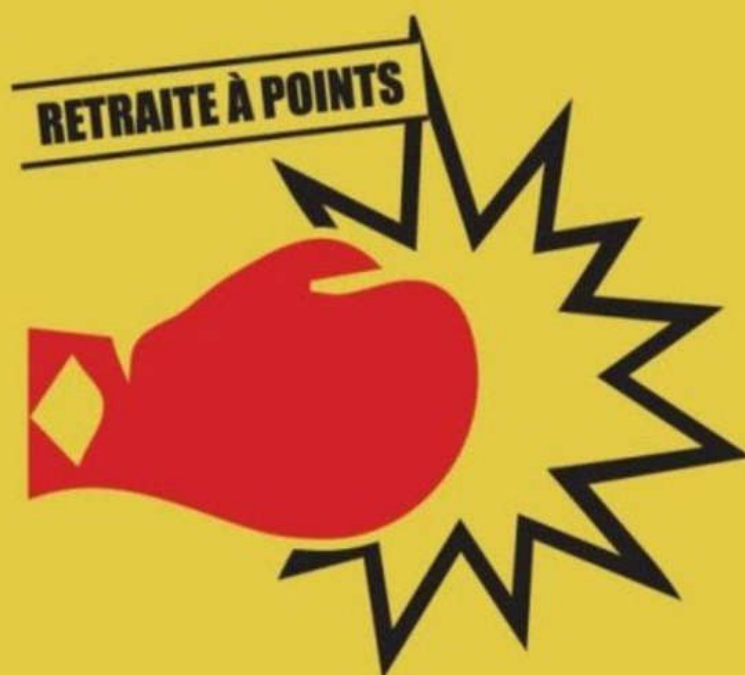
Les inégalités vont être amplifiées par les différentes réformes que le gouvernement met en place à marche forcée : la réforme de la Fonction Publique va accroître la contractualisation et donc les carrières en pointillé. Elle institue la rémunération au mérite qui creusera les inégalités salariales. La réforme de l'assurance chômage réduira considérablement le nombre d'ayant droits et les chômeurs seront moins indemnisés. Toute période non travaillée et non indemnisée entraînera une réduction de la future pension.

Alors aujourd'hui, le dossier des retraites est crucial : soit nous acceptons la remise en cause de notre système de solidarité et la dégradation des conditions de vie de la majorité, soit en mettant ensemble nos colères, nos revendications et nos mobilisations nous réussirons à imposer un **vrai** partage des richesses et un projet de société solidaire. La FSU a des propositions en ce sens !

Vous trouverez sur les sites du SNUipp et de la FSU des dossiers d'informations complets ainsi que nos propositions alternatives.

Au retour des vacances des réunions d'informations syndicales auront lieu dans tout le département.

Laurence Laborde



La retraite par points : ça fait mal aux PE !